

Bruxelles, le 2 mai 2022
(OR. en)

8634/22

PUBLIC 26
INF 63

NOTE

Objet: RELEVÉ MENSUEL DES ACTES DU CONSEIL - FÉVRIER 2022

Le présent document dresse la liste des actes¹ adoptés par le Conseil en février 2022^{2 3}.

Il contient des informations sur l'adoption d'actes législatifs, notamment:

- la date d'adoption,
- la session pertinente du Conseil,
- la cote du document adopté,
- la référence au Journal officiel,
- la référence au procès-verbal de la session du Conseil lors de laquelle l'acte a été adopté.

¹ Pour faciliter la lecture, les "titres courts" utilisés dans les ordres du jour du Conseil sont également mentionnés (en italique).

² À l'exception de certains actes de portée limitée tels que les décisions de procédure, les nominations, les décisions budgétaires ponctuelles, etc. sauf s'ils sont adoptés selon la procédure écrite.

³ En ce qui concerne les actes législatifs adoptés dans le cadre de la procédure législative ordinaire, il est possible que la date de la session du Conseil au cours de laquelle l'acte a été adopté diffère de la date effective de l'acte en question, étant donné que les actes législatifs relevant de la procédure législative ordinaire ne sont considérés comme adoptés qu'après leur signature par le président du Conseil et le président du Parlement européen, ainsi que par les secrétaires généraux respectifs des deux institutions.

Le présent document est également disponible à l'adresse suivante:

[Relevé mensuel des actes du Conseil \(actes\) - Consilium](#)

Les documents mentionnés dans le relevé figurent dans le registre public des documents du Conseil à l'adresse suivante: [Documents et publications - Consilium](#).

S'ils ne sont pas directement disponibles, une demande d'accès à des documents peut être introduite à l'adresse suivante:

<https://www.consilium.europa.eu/fr/documents-publications/public-register/request-document-form/>

Il est à noter que le présent document est publié uniquement à des fins d'information - seuls les procès-verbaux du Conseil font foi. Ils sont disponibles sur le site web du Conseil à l'adresse suivante: [Procès-verbaux du Conseil - Consilium](#)

INFORMATIONS CONCERNANT LES ACTES ADOPTÉS PAR LE CONSEIL EN FÉVRIER 2022

3846^e session du Conseil de l'Union européenne (Agriculture et pêche), tenue à Bruxelles le 21 février 2022
(procès-verbal: 6448/22 + ADD 1)

ACTES NON LÉGISLATIFS

ACTE	DOCUMENT
<i>Décision du Conseil relative à la conclusion du protocole de mise en œuvre de l'accord de partenariat dans le secteur de la pêche avec le Gabon</i> Décision du Conseil relative à la conclusion, au nom de l'Union européenne, du protocole de mise en œuvre de l'accord de partenariat dans le secteur de la pêche entre la République gabonaise et la Communauté européenne (2021-2026)	9172/21
<i>Décision du Conseil autorisant l'ouverture de négociations avec l'Islande, la Norvège, la Suisse et le Liechtenstein en vue de la conclusion d'accords définissant des règles complémentaires relatives au Fonds IGFV</i> Recommandation de décision du Conseil autorisant l'ouverture de négociations avec la République d'Islande, le Royaume de Norvège, la Confédération suisse et la Principauté de Liechtenstein en vue de la conclusion d'accords entre l'Union européenne et ces pays définissant des règles complémentaires relatives à l'instrument de soutien financier à la gestion des frontières et à la politique des visas, dans le cadre du Fonds pour la gestion intégrée des frontières	5981/1/22 REV 1

3847 ^e session du Conseil de l'Union européenne (Affaires étrangères), tenue à Bruxelles le 21 février 2022 (procès-verbal: 6450/22 + ADD 1)	
ACTES LÉGISLATIFS	
ACTE	DOCUMENT
<i>Décision accordant une assistance macrofinancière à l'Ukraine</i> Décision (UE) 2022/313 du Parlement européen et du Conseil du 24 février 2022 accordant une assistance macrofinancière à l'Ukraine JO L 55 du 28.2.2022, p. 4	5/1/22 REV 1
ACTES NON LÉGISLATIFS	
ACTE	DOCUMENT
<i>Décision et règlement d'exécution du Conseil concernant des mesures restrictives à l'encontre de l'EIIL (Daech) et d'Al- Qaida et de personnes, groupes, entreprises et entités associés</i> Décision (PESC) 2022/240 du Conseil du 21 février 2022 modifiant la décision (PESC) 2016/1693 concernant des mesures restrictives à l'encontre de l'EIIL (Daech) et d'Al-Qaida et de personnes, groupes, entreprises et entités associés JO L 40 du 21.2.2022, p. 21	5675/22
Règlement d'exécution (UE) 2022/235 du Conseil du 21 février 2022 mettant en œuvre le règlement (UE) 2016/1686 instituant des mesures restrictives supplémentaires à l'encontre de l'EIIL (Daech) et d'Al-Qaida ainsi que des personnes physiques et morales, des entités ou des organismes qui leur sont liés JO L 40 du 21.2.2022, p. 1	5677/22
Avis à l'attention des personnes et groupes faisant l'objet des mesures restrictives prévues par la décision (PESC) 2016/1693 du Conseil, modifiée par la décision (PESC) 2022/240 du Conseil, et par le règlement (UE) 2016/1686 du Conseil, mis en œuvre par le règlement d'exécution (UE) 2022/235 du Conseil, instituant des mesures restrictives supplémentaires à l'encontre de l'EIIL (Daech) et d'Al-Qaida ainsi que des personnes physiques et morales, des entités ou des organismes qui leur sont liés JO C 85I du 22.2.2022, p. 1	5678/22

Avis à l'attention des personnes concernées auxquelles s'appliquent les mesures restrictives prévues par la décision (PESC) 2016/1693 du Conseil et par le règlement (UE) 2016/1686 du Conseil instituant des mesures restrictives supplémentaires à l'encontre de l'EIL (Daech) et d'Al-Qaida ainsi que des personnes physiques et morales, des entités ou des organismes qui leur sont liés JO C 85I du 22.2.2022, p. 3	5678/22
<i>Décision et règlement d'exécution du Conseil concernant des mesures restrictives eu égard aux actions compromettant ou menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine</i> Décision (PESC) 2022/241 du Conseil du 21 février 2022 modifiant la décision 2014/145/PESC concernant des mesures restrictives eu égard aux actions compromettant ou menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine JO L 40 du 21.2.2022, p. 23	5713/22
Règlement d'exécution (UE) 2022/236 du Conseil du 21 février 2022 mettant en œuvre le règlement (UE) n° 269/2014 concernant des mesures restrictives eu égard aux actions compromettant ou menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine JO L 40 du 21.2.2022, p. 3	5715/22
Avis à l'attention des personnes faisant l'objet des mesures restrictives prévues par la décision 2014/145/PESC du Conseil, modifiée par la décision (PESC) 2022/241 du Conseil, et par le règlement (UE) n° 269/2014 du Conseil, mis en œuvre par le règlement d'exécution (UE) 2022/236 du Conseil concernant des mesures restrictives eu égard aux actions compromettant ou menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine JO C 85I du 22.2.2022, p. 7	5717/22
Avis à l'attention des personnes concernées auxquelles s'appliquent les mesures restrictives prévues par la décision 2014/145/PESC du Conseil et le règlement (UE) n° 269/2014 du Conseil concernant des mesures restrictives eu égard aux actions compromettant ou menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine JO C 85I du 22.2.2022, p. 8	5717/22
<i>Décision du Conseil modifiant la décision (PESC) 2018/907 prorogeant le mandat du représentant spécial de l'Union européenne pour le Caucase du Sud et la crise en Géorgie</i> Décision (PESC) 2022/251 du Conseil du 21 février 2022 modifiant la décision (PESC) 2018/907 prorogeant le mandat du représentant spécial de l'Union européenne pour le Caucase du Sud et la crise en Géorgie JO L 41 du 22.2.2022, p. 31	14856/21

<i>Décision d'exécution et règlement d'exécution du Conseil concernant des mesures restrictives à l'encontre de la Syrie</i> Décision d'exécution (PESC) 2022/242 du Conseil du 21 février 2022 mettant en œuvre la décision 2013/255/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de la Syrie JO L 40 du 21.2.2022, p. 26	6111/22
Règlement d'exécution (UE) 2022/237 du Conseil du 21 février 2022 mettant en œuvre le règlement (UE) n° 36/2012 concernant des mesures restrictives en raison de la situation en Syrie JO L 40 du 21.2.2022, p. 6	6113/22
Avis à l'attention des personnes faisant l'objet des mesures restrictives prévues par la décision 2013/255/PESC du Conseil, mise en œuvre par la décision d'exécution (PESC) 2022/242 du Conseil, et par le règlement (UE) n° 36/2012 du Conseil, mis en œuvre par le règlement d'exécution (UE) 2022/237 du Conseil, concernant des mesures restrictives en raison de la situation en Syrie JO C 85I du 22.2.2022, p. 10	6114/22
Avis à l'attention des personnes concernées auxquelles s'appliquent les mesures restrictives prévues par la décision 2013/255/PESC du Conseil et par le règlement (UE) n° 36/2012 du Conseil concernant des mesures restrictives en raison de la situation en Syrie JO C 85I du 22.2.2022, p. 11	6114/22
Décision du Conseil relative à la signature et à l'application provisoire de l'accord entre l'Union européenne et la République populaire du Bangladesh sur certains aspects des services aériens (version en langue irlandaise)	12911/15
<i>Décision, règlement d'exécution et règlement du Conseil concernant des mesures restrictives instituées en raison de la situation au Myanmar/en Birmanie</i> Décision (PESC) 2022/243 du Conseil du 21 février 2022 modifiant la décision 2013/184/PESC concernant des mesures restrictives instituées en raison de la situation au Myanmar/en Birmanie JO L 40 du 21.2.2022, p. 28	5700/22
Règlement d'exécution (UE) 2022/239 du Conseil du 21 février 2022 mettant en œuvre le règlement (UE) n° 401/2013 concernant des mesures restrictives instituées en raison de la situation au Myanmar/en Birmanie JO L 40 du 21.2.2022, p. 10	5702/22
Règlement (UE) 2022/238 du Conseil du 21 février 2022 modifiant le règlement (UE) n° 401/2013 concernant des mesures restrictives instituées en raison de la situation au Myanmar/en Birmanie JO L 40 du 21.2.2022, p. 8	6258/22

Avis à l'attention des personnes faisant l'objet des mesures restrictives prévues par la décision 2013/184/PESC du Conseil, modifiée par la décision (PESC) 2022/243 du Conseil, et par le règlement (UE) n° 401/2013 du Conseil, mis en œuvre par le règlement d'exécution (UE) 2022/239 du Conseil concernant des mesures restrictives instituées en raison de la situation au Myanmar/en Birmanie JO C 85I du 22.2.2022, p. 5	5709/22
Avis à l'attention des personnes concernées auxquelles s'appliquent les mesures restrictives prévues par la décision 2013/184/PESC du Conseil et le règlement (UE) n° 401/2013 du Conseil concernant des mesures restrictives instituées en raison de la situation au Myanmar/en Birmanie JO C 85I du 22.2.2022, p. 6	5709/22
3848^e session du Conseil de l'Union européenne (Affaires générales), tenue à Bruxelles le 22 février 2022 (procès-verbal: 6452/22 + ADD 1)	
ACTES NON LÉGISLATIFS	
ACTE	DOCUMENT
Décision relative à la mobilisation du FEM (EGF/2022/000 TA 2022 - Assistance technique sur l'initiative de la Commission)	5875/22
Décision relative à la mobilisation du FEM (EGF/2021/006 ES/Cataluña automotive)	5872/22
<i>Recommandation du Conseil modifiant la recommandation (UE) 2020/912 concernant la restriction temporaire des déplacements non essentiels vers l'UE et la possible levée de cette restriction</i> Recommandation (UE) 2022/290 du Conseil du 22 février 2022 modifiant la recommandation (UE) 2020/912 du Conseil concernant la restriction temporaire des déplacements non essentiels vers l'UE et la possible levée de cette restriction JO L 43 du 24.2.2022, p. 79	6159/22

3849^e session du Conseil de l'Union européenne (Compétitivité (marché intérieur, industrie, recherche et espace)), tenue à Bruxelles le 24 février 2022

(procès-verbal: 6625/22 + ADD 1)

ACTES LÉGISLATIFS

ACTE	DOCUMENT
<i>Règlement modifiant le règlement (UE) 2020/1429 concernant la tarification de l'infrastructure ferroviaire</i> Règlement (UE) 2022/312 du Parlement européen et du Conseil du 24 février 2022 modifiant le règlement (UE) 2020/1429 en ce qui concerne la durée de la période de référence pour l'application de mesures temporaires concernant la tarification de l'infrastructure ferroviaire (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE) JO L 55 du 28.2.2022, p. 1	3/1/22 REV 1
<i>Position du Conseil sur le projet de budget rectificatif n° 1 au budget général 2022 (incidence pour le budget 2022 de l'adaptation CFP 2024-2027)</i> Décision du Conseil du 24 février 2022 portant adoption de la position du Conseil concernant le projet de budget rectificatif n° 1 de l'Union européenne pour l'exercice 2022 (2022/C 102/03) JO C 102 du 2.3.2022, p. 3	6023/22
ACTES NON LÉGISLATIFS	
<i>Décision du Conseil portant nouvelle prorogation de la dérogation temporaire au règlement intérieur du Conseil prévue par la décision (UE) 2020/430 eu égard aux difficultés de déplacement causées dans l'Union par la pandémie de COVID-19</i> Décision (UE) 2022/321 du Conseil du 24 février 2022 portant nouvelle prorogation de la dérogation temporaire au règlement intérieur du Conseil prévue par la décision (UE) 2020/430 eu égard aux difficultés de déplacement causées dans l'Union par la pandémie de COVID-19 JO L 55 du 28.2.2022, p. 45	6273/22

<i>Décision d'exécution et règlement d'exécution du Conseil concernant des mesures restrictives en raison de la situation en Syrie - retrait de la liste</i> Décision d'exécution (PESC) 2022/306 du Conseil du 24 février 2022 mettant en œuvre la décision 2013/255/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de la Syrie JO L 46 du 25.2.2022, p. 95	10411/21
Règlement d'exécution (UE) 2022/299 du Conseil du 24 février 2022 mettant en œuvre le règlement (UE) n° 36/2012 concernant des mesures restrictives en raison de la situation en Syrie JO L 46 du 25.2.2022, p. 1	10413/21
<i>Décision et règlement d'exécution du Conseil concernant des mesures restrictives en raison de la situation en Biélorussie</i> Décision (PESC) 2022/307 du Conseil du 24 février 2022 modifiant la décision 2012/642/PESC concernant des mesures restrictives en raison de la situation en Biélorussie JO L 46 du 25.2.2022, p. 97	5976/22
Règlement d'exécution (UE) 2022/300 du Conseil du 24 février 2022 mettant en œuvre l'article 8 <i>bis</i> du règlement (CE) n° 765/2006 concernant des mesures restrictives en raison de la situation en Biélorussie JO L 46 du 25.2.2022, p. 3	5978/22
Avis à l'attention des personnes et entités qui font l'objet des mesures restrictives prévues par la décision 2012/642/PESC du Conseil et par le règlement (CE) n° 765/2006 du Conseil concernant des mesures restrictives en raison de la situation en Biélorussie JO C 92 du 25.2.2022, p. 7	5979/22
Avis à l'attention des personnes concernées auxquelles s'appliquent les mesures restrictives prévues par la décision 2012/642/PESC du Conseil et par le règlement (CE) n° 765/2006 du Conseil concernant des mesures restrictives en raison de la situation en Biélorussie JO C 92 du 25.2.2022, p. 8	5979/22

Réunion extraordinaire du Conseil de l'Union européenne (Affaires étrangères), tenue à Bruxelles le 25 février 2022 (procès-verbal: 6890/22 + ADD 1)	
ACTES NON LÉGISLATIFS	
ACTE	DOCUMENT
<i>Décision et règlement du Conseil concernant des mesures restrictives eu égard aux actions de la Russie déstabilisant la situation en Ukraine</i> Décision (PESC) 2022/327 du Conseil du 25 février 2022 modifiant la décision 2014/512/PESC concernant des mesures restrictives eu égard aux actions de la Russie déstabilisant la situation en Ukraine JO L 48 du 25.2.2022, p. 1	6553/22
Règlement (UE) 2022/328 du Conseil du 25 février 2022 modifiant le règlement (UE) n° 833/2014 concernant des mesures restrictives eu égard aux actions de la Russie déstabilisant la situation en Ukraine JO L 49 du 25.2.2022, p. 1	6561/22
Décision (PESC) 2022/329 du Conseil du 25 février 2022 modifiant la décision 2014/145/PESC concernant des mesures restrictives eu égard aux actions compromettant ou menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine JO L 50 du 25.2.2022, p. 1	6557/22
Décision (PESC) 2022/331 du Conseil du 25 février 2022 modifiant la décision 2014/145/PESC concernant des mesures restrictives eu égard aux actions compromettant ou menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine JO L 52 du 25.2.2022, p. 1	6565/22
Règlement d'exécution (UE) 2022/332 du Conseil du 25 février 2022 mettant en œuvre le règlement (UE) n° 269/2014 concernant des mesures restrictives eu égard aux actions compromettant ou menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine JO L 53 du 25.2.2022, p. 1	6567/22

Règlement (UE) 2022/330 du Conseil du 25 février 2022 modifiant le règlement (UE) n° 269/2014 concernant des mesures restrictives eu égard aux actions compromettant ou menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine JO L 51 du 25.2.2022, p. 1	6559/22
Avis à l'attention des personnes, entités et organismes faisant l'objet des mesures restrictives prévues par la décision 2014/145/PESC du Conseil, modifiée par la décision (PESC) 2022/331 du Conseil, et par le règlement (UE) n° 269/2014 du Conseil, mis en œuvre par le règlement d'exécution (UE) 2022/332 du Conseil concernant des mesures restrictives eu égard aux actions compromettant ou menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine JO C 98 du 28.2.2022, p. 1	6605/22
Avis à l'attention des personnes concernées auxquelles s'appliquent les mesures restrictives prévues par la décision 2014/145/PESC du Conseil et le règlement (UE) n° 269/2014 du Conseil concernant des mesures restrictives eu égard aux actions compromettant ou menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine JO C 98 du 28.2.2022, p. 3	6605/22
<i>Décision du Conseil relative à la suspension partielle de l'application de l'accord avec la Fédération de Russie visant à faciliter la délivrance de visas</i> Décision (UE) 2022/333 du Conseil du 25 février 2022 relative à la suspension partielle de l'application de l'accord entre la Communauté européenne et la Fédération de Russie visant à faciliter la délivrance de visas aux citoyens de l'Union européenne et de la Fédération de Russie JO L 54 du 25.2.2022, p. 1	6622/22

Procédures écrites	
Procédure écrite achevée le 1^{er} février 2022	CM 1497/22
Position à prendre au nom de l'Union européenne, au sein du Conseil international du café, en ce qui concerne la nomination du nouveau directeur exécutif de l'Organisation internationale du café	5414/22 + COR 1 + COR 2
Procédure écrite achevée le 1^{er} février 2022	CM 1373/22
Accès du public aux documents – Demande confirmative n° 43/c/02/21	
Déclaration des Pays-Bas, de la Finlande et de la Suède Les Pays-Bas, la Finlande et la Suède ne peuvent souscrire au raisonnement suivi dans le projet de réponse à la demande confirmative n° 43/c/02/21 selon lequel la divulgation intégrale des documents demandés porterait une atteinte concrète et effective à l'intérêt public en ce qui concerne les relations internationales, étant donné que certaines parties des documents demandés sont fondées sur des informations publiques. Les Pays-Bas, la Finlande et la Suède estiment que les parties des documents fondées sur des informations publiques devraient être divulguées.	
Procédure écrite achevée le 2 février 2022	CM 1535/22
Règlement délégué (UE) .../... de la Commission du 15.12.2021 modifiant le règlement (CEE) n° 95/93 du Conseil en ce qui concerne la prolongation des mesures d'allègement temporaire des règles d'utilisation des créneaux horaires en raison de la crise de la COVID-19	15170/21
Procédure écrite achevée le 2 février 2022	CM 138922
Accès du public aux documents – Demande confirmative n° 44/c/01/21	5023/22
Procédures écrites achevées le 3 février 2022	CM 1362/1/22 REV 1
<i>Action de l'Union européenne pour soutenir l'évacuation de certaines personnes particulièrement vulnérables d'Afghanistan</i> Décision (PESC) 2022/151 du Conseil du 3 février 2022 relative à une action de l'Union européenne en faveur de l'évacuation de certaines personnes particulièrement vulnérables depuis l'Afghanistan JO L 25 du 4.2.2022, p. 11	5134/22

Déclaration de la République fédérale d'Allemagne à inscrire au procès-verbal

L'Allemagne approuve la décision du Conseil relative à une action de l'Union européenne en faveur de l'évacuation de certaines personnes particulièrement vulnérables depuis l'Afghanistan (doc. 5134/22). Cette décision régit le refinancement des coûts supportés par les États membres de l'UE pour soutenir et permettre l'évacuation d'agents locaux afghans de l'UE. L'examen des situations individuelles reste du ressort des États membres concernés, qui continueront à cet égard d'appliquer leurs critères nationaux en matière d'accueil des personnes vulnérables. La décision d'octroyer un soutien financier au titre du budget de l'UE n'entraîne aucune obligation légale d'identifier et d'accueillir des agents locaux selon les critères de l'UE. Chaque État membre est libre d'appliquer ses propres critères ou ceux de la décision du Conseil.

<i>Décision et règlement du Conseil concernant des mesures restrictives instituées à l'encontre de certaines personnes, et de certains groupes, entreprises et entités au regard de la situation en Afghanistan</i> Décision (PESC) 2022/153 du Conseil du 3 février 2022 modifiant la décision 2011/486/PESC concernant des mesures restrictives instituées à l'encontre de certaines personnes, et de certains groupes, entreprises et entités au regard de la situation en Afghanistan JO L 25 du 4.2.2022, p. 17	5281/22
Règlement (UE) 2022/148 du Conseil du 3 février 2022 modifiant le règlement (UE) n° 753/2011 concernant des mesures restrictives instituées à l'encontre de certains groupes et de certaines personnes, entreprises ou entités au regard de la situation en Afghanistan JO L 25 du 4.2.2022, p. 5	5283/22
<i>Décision et règlement d'exécution du Conseil concernant des mesures restrictives en vue de lutter contre le terrorisme - Position commune 2001/931/PESC - Réexamen</i> Décision (PESC) 2022/152 du Conseil du 3 février 2022 portant mise à jour de la liste des personnes, groupes et entités auxquels s'appliquent les articles 2, 3 et 4 de la position commune 2001/931/PESC relative à l'application de mesures spécifiques en vue de lutter contre le terrorisme, et abrogeant la décision (PESC) 2021/1192 JO L 25 du 4.2.2022, p. 13	5223/22
Règlement d'exécution (UE) 2022/147 du Conseil du 3 février 2022 mettant en œuvre l'article 2, paragraphe 3, du règlement (CE) n° 2580/2001 concernant l'adoption de mesures restrictives spécifiques à l'encontre de certaines personnes et entités dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, et abrogeant le règlement d'exécution (UE) 2021/1188 JO L 25 du 4.2.2022, p. 1	5225/22

Avis à l'attention des personnes, groupes et entités inscrits sur la liste auxquels s'appliquent les articles 2, 3 et 4 de la position commune 2001/931/PESC du Conseil relative à l'application de mesures spécifiques en vue de lutter contre le terrorisme, mise à jour par la décision (PESC) 2022/152 du Conseil, ainsi que l'article 2, paragraphe 3, du règlement (CE) n° 2580/2001 du Conseil concernant l'adoption de mesures restrictives spécifiques à l'encontre de certaines personnes et entités dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, mis en œuvre par le règlement d'exécution (UE) 2022/147 du Conseil JO C 62 du 4.2.2022, p. 11	5234/2/22 REV 2
Avis à l'attention des personnes concernées figurant sur la liste des personnes, groupes et entités auxquels s'appliquent les articles 2, 3 et 4 de la position commune 2001/931/PESC du Conseil relative à l'application de mesures spécifiques en vue de lutter contre le terrorisme, mise à jour par la décision (PESC) 2022/152 du Conseil, ainsi que l'article 2, paragraphe 3, du règlement (CE) n° 2580/2001 du Conseil concernant l'adoption de mesures restrictives spécifiques à l'encontre de certaines personnes et entités dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, mis en œuvre par le règlement d'exécution (UE) 2022/147 du Conseil JO C 62 du 4.2.2022, p. 13	5234/2/22 REV 2
<i>Décision et règlement du Conseil concernant des mesures restrictives à l'encontre de certaines personnes et entités au regard de la situation en Tunisie</i> Décision (PESC) 2022/154 du Conseil du 3 février 2022 modifiant la décision 2011/72/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de certaines personnes et entités au regard de la situation en Tunisie JO L 25 du 4.2.2022, p. 18	5358/22
Règlement (UE) 2022/149 du Conseil du 3 février 2022 modifiant le règlement (UE) n° 101/2011 concernant des mesures restrictives à l'encontre de certaines personnes, entités et organismes au regard de la situation en Tunisie JO L 25 du 4.2.2022, p. 7	5360/22

Procédure écrite achevée le 4 février 2022	CM 1595/22
Intention de la Commission de signer, au nom de l'UE, la déclaration intitulée "Une vision pour la gestion intégrée de l'eau dans notre bassin commun - Construire un avenir durable dans le bassin du Danube"	5621/22
Procédure écrite achevée le 4 février 2022	CM 1588/22
Virement de crédits n° DEC 01/2022 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2022, proposé par la Commission	5064/22
<i>Décision du Parlement européen et du Conseil relative à la mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation en faveur des travailleurs licenciés à la suite d'une demande de la France (EGF/2021/005 FR/Airbus)</i> Décision (UE) 2022/359 du Parlement européen et du Conseil du 16 février 2022 relative à la mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation en faveur des travailleurs licenciés à la suite d'une demande de la France – EGF/2021/005 FR/Airbus JO L 68 du 3.3.2022, p. 15	5587/22
Procédure écrite achevée le 4 février 2022	CM 1513/22
<i>Décision du Conseil modifiant la décision (PESC) 2017/1775 concernant des mesures restrictives en raison de la situation en Libye</i> Décision (PESC) 2022/157 du Conseil du 4 février 2022 modifiant la décision (PESC) 2017/1775 du Conseil concernant des mesures restrictives en raison de la situation au Mali JO L 25I du 4.2.2022, p. 7	5705/22
Règlement d'exécution (UE) 2022/156 du Conseil du 4 février 2022 mettant en œuvre l'article 12, paragraphe 2, du règlement (UE) 2017/1770 concernant des mesures restrictives en raison de la situation au Mali JO L 25I du 4.2.2022, p. 1	5707/22
Avis à l'attention des personnes faisant l'objet des mesures restrictives prévues par la décision (PESC) 2017/1775, modifiée par la décision (PESC) 2022/157 du Conseil, et par le règlement (UE) 2017/1770 du Conseil, mis en œuvre par le règlement d'exécution (UE) 2022/156 du Conseil concernant des mesures restrictives en raison de la situation au Mali JO C 63I du 7.2.2022, p. 1	5708/22

Avis à l'attention des personnes concernées auxquelles s'appliquent les mesures restrictives prévues par la décision 2017/1775/PESC du Conseil et le règlement (UE) 1770/2017 du Conseil concernant des mesures restrictives instituées à l'encontre du Mali JO C 63I du 7.2.2022, p. 3	5708/22 + COR 1
Procédure écrite achevée le 4 février 2022	CM 1383/22
<i>Mesures restrictives au regard de la situation des droits de l'homme en Iran - notifications préalables</i> Projet de motifs modifiés envisagés	5584/22
Lettres individuelles de notification préalable	5584/22
Avis à l'attention de certaines personnes faisant l'objet des mesures restrictives prévues dans la décision 2011/235/PESC du Conseil et dans le règlement (UE) n° 359/2011 du Conseil concernant des mesures restrictives à l'encontre de certaines personnes et entités au regard de la situation en Iran JO C 63 du 7.2.2022, p. 4	5584/22
Procédure écrite achevée le 7 février 2022	CM 1602/22
<i>Déclaration sur la vie privée et la protection des données personnelles entre l'Union européenne et les pays de l'Indopacifique</i> Autorisation de négocier un instrument non contraignant	5796/22
Procédure écrite achevée le 7 février 2022	CM 1555/22
Règlement délégué (UE) .../... de la Commission du 14.12.2021 modifiant l'annexe VII de la directive (UE) 2018/2001 en ce qui concerne une méthode de calcul de la quantité d'énergie renouvelable utilisée pour le refroidissement et le réseau de froid Décision de demander une prolongation du délai	15050/21 + ADD 1
Procédure écrite achevée le 7 février 2022	CM 1523/22
Conseil de l'énergie UE/États-Unis - déclaration conjointe Approbation	5939/1/22 REV 1
Procédure écrite achevée le 8 février 2022	CM 1452/22
<i>Burundi - article 96 de l'accord de Cotonou</i> Décision (UE) 2022/177 du Conseil du 8 février 2022 abrogeant, au nom de l'Union, la décision (UE) 2016/394 JO L 29 du 10.2.2022, p. 6	5535/22

Décision (UE) 2022/178 du Conseil du 8 février 2022 abrogeant, au nom des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, la décision (UE) 2016/394 JO L 29 du 10.2.2022, p. 8	5536/22
Procédure écrite achevée le 10 février 2022	CM 1672/22
Projet d'ordre du jour de la 26 ^e session du Conseil conjoint et de la réunion ministérielle CCG-UE (Bruxelles, le 21 février 2022)	5891/1/22 REV 1
Procédure écrite achevée le 10 février 2022	CM 1622/22
<i>Décision d'exécution et règlement d'exécution du Conseil concernant des mesures restrictives en raison de la situation en Libye</i> Décision d'exécution (PESC) 2022/189 du Conseil du 10 février 2022 mettant en œuvre la décision (PESC) 2015/1333 concernant des mesures restrictives en raison de la situation en Libye JO L 30 du 11.2.2022, p. 115	5902/22 + ADD 1
Règlement d'exécution (UE) 2022/183 du Conseil du 10 février 2022 mettant en œuvre l'article 21, paragraphe 5, du règlement (UE) 2016/44 concernant des mesures restrictives en raison de la situation en Libye JO L 30 du 11.2.2022, p. 1	5904/22 + ADD 1
Procédure écrite achevée le 11 février 2022	CM 1681/21
Déclaration conjointe des ministres de l'intérieur des États membres de l'Union européenne et des ministres chargés de la sécurité des États membres du Comité latino-américain de sécurité intérieure - Autorisation de négocier un instrument non contraignant	5726/1/22 REV 1

Procédure écrite achevée le 11 février 2022	CM 1671/21
Position de l'Union au 225 ^e Conseil de l'OACI (éléments hors Article 218(9) TFUE)	5855/22 ADD 1
Procédure écrite achevée le 11 février 2022	CM 1648/22
Décision du Conseil relative à la signature, au nom de l'Union, et à l'application provisoire de l'accord sous forme d'échange de lettres entre l'Union européenne et la République de Maurice relatif à la prorogation du protocole fixant les possibilités de pêche et la contrepartie financière prévues par l'accord de partenariat dans le secteur de la pêche entre l'Union européenne et la République de Maurice	5656/22
Procédure écrite achevée le 14 février 2022	CM 1704/22
Autorisation de négocier un instrument non contraignant - plateforme internationale sur la Crimée	6099/22
Procédure écrite achevée le 14 février 2022	CM 1747/22
Position de l'UE et de ses États membres sur une future résolution de l'ANUE-5.2 sur un instrument international légalement contraignant sur la pollution par les plastiques	5847/22
Procédure écrite achevée le 15 février 2022	CM 1679/22
<i>Décision du Conseil relative à l'adhésion de l'Union européenne à la convention sur la conservation et la gestion des ressources halieutiques en haute mer dans le Pacifique Nord</i> Décision (UE) 2022/314 du Conseil du 15 février 2022 relative à l'adhésion de l'Union européenne à la convention sur la conservation et la gestion des ressources halieutiques en haute mer dans le Pacifique Nord JO L 55 du 28.2.2022, p. 12	12617/21 + ADD 1

Déclaration du Conseil
Le Conseil est déterminé à s'efforcer d'obtenir l'inclusion de dispositions relatives à la protection des données à caractère personnel à traiter dans le cadre de la convention dans les actes législatifs pertinents de l'Union et à œuvrer à l'adoption d'autres règles relatives à ce traitement par la Commission des pêches du Pacifique Nord et invite la Commission à inclure de telles dispositions dans ses propositions pertinentes.
Déclarations de la Commission

Déclaration 1:

Par son arrêt dans les affaires jointes C-103/12 et C-165/12 (Parlement européen et Commission/Conseil), la Cour de justice a clairement confirmé que les décisions relatives à la conclusion d'accords de pêche extérieurs entraient pleinement dans le champ d'application de l'article 43, paragraphe 2, du TFUE [en liaison avec la procédure prévue à l'article 218 du TFUE qui est applicable en l'espèce, soit l'article 218, paragraphe 6, point a) v), pour les décisions relatives à la conclusion des accords] et a rejeté la position selon laquelle ces décisions pouvaient relever du champ d'application de l'article 43, paragraphe 3, du TFUE. Il en va de même pour l'adhésion aux conventions multilatérales dans le domaine de la pêche.

En ce qui concerne la décision relative à l'adhésion de l'Union européenne à la Convention sur la conservation et la gestion des ressources halieutiques en haute mer dans le Pacifique Nord, la Commission regrette la modification du Conseil remplaçant la base juridique matérielle de l'article 43, paragraphe 2, du TFUE par l'article 43 (sans mentionner le paragraphe).

Sans s'opposer à l'adoption de la modification proposée par le Conseil à la majorité qualifiée, la Commission se réserve la faculté de faire valoir tous ses droits à cet égard.

Déclaration 2:

La Commission estime que la décision relative au dépôt, au nom de l'Union, de l'instrument d'adhésion à la convention sur la conservation et la gestion des ressources halieutiques en haute mer dans le Pacifique nord devrait faire référence à la personne désignée par le négociateur. Par conséquent, les modifications apportées à l'article 2 qui prévoient que le Conseil procède au dépôt de l'instrument au nom de l'Union ne sont pas conformes aux traités.

La décision relative à l'adhésion à la convention sur la conservation et la gestion des ressources halieutiques en haute mer dans le Pacifique nord devrait indiquer que la Commission procède au dépôt de l'instrument d'adhésion au nom de l'Union.

Le dépôt de l'instrument d'adhésion à un accord international constitue un acte de représentation extérieure de l'Union qui, conformément à l'article 17, paragraphe 1, du TUE, est la prérogative institutionnelle de la Commission.

La Cour de justice a souligné qu'une pratique constante des institutions de l'Union qui n'est pas conforme aux traités de l'UE "ne saurait modifier les règles des traités que les institutions sont tenues de respecter" (affaire C-687/15, Commission/Conseil, EU:C:2017:803, point 42).

Sans s'opposer à l'adoption de la modification proposée par le Conseil à la majorité qualifiée, la Commission se réserve la faculté de faire valoir tous ses droits à cet égard.

Procédure écrite achevée le 17 février 2022	CM 1798/22
Négociations d'un accord de partenariat économique intérimaire avec le Kenya - Déclaration conjointe	6143/22
Procédure écrite achevée le 17 février 2022	CM 1695/22
<i>Décision et règlement du Conseil concernant des mesures restrictives en raison de la situation au Zimbabwe</i> Décision (PESC) 2022/227 du Conseil du 17 février 2022 modifiant la décision 2011/101/PESC concernant des mesures restrictives en raison de la situation au Zimbabwe JO L 38 du 18.2.2022, p. 5	5640/22
Règlement (UE) 2022/225 du Conseil du 17 février 2022 modifiant le règlement (CE) n° 314/2004 concernant des mesures restrictives en raison de la situation au Zimbabwe JO L 38 du 18.2.2022, p. 1	5642/22
Avis à l'attention de Zimbabwe Defence Industries, entité à laquelle s'appliquent les mesures restrictives prévues par la décision 2011/101/PESC du Conseil, modifiée par la décision (PESC) 2022/227 du Conseil, et par le règlement (CE) n° 314/2004 du Conseil, modifié par le règlement (UE) 2022/225 du Conseil, concernant des mesures restrictives en raison de la situation au Zimbabwe JO C 78I du 18.2.2022, p. 1	5643/22 + COR 1
<i>Décision et règlement du Conseil concernant des mesures restrictives en raison de la situation en Biélorussie</i> Décision (PESC) 2022/218 du Conseil du 17 février 2022 modifiant la décision 2012/642/PESC concernant des mesures restrictives en raison de la situation en Biélorussie JO L 37 du 18.2.2022, p. 41	14508/21
Règlement (UE) 2022/212 du Conseil du 17 février 2022 modifiant le règlement (CE) n° 765/2006 concernant des mesures restrictives à l'encontre de la Biélorussie JO L 37 du 18.2.2022, p. 4	14506/21

Procédure écrite achevée le 18 février 2022	CM 1784/22
<i>Décision du Conseil relative à la position à prendre au nom de l'Union européenne lors de la 225^e session du Conseil de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) concernant l'adoption d'amendements aux Annexes 1, 6 à 10, 14 et 17 de la Convention relative à l'aviation civile internationale</i> Décision (UE) 2022/322 du Conseil du 18 février 2022 relative à la position à prendre au nom de l'Union européenne au sein du Conseil de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) concernant l'adoption d'amendements aux annexes 1, 6 à 10, 14 et 17 de la convention relative à l'aviation civile internationale JO L 55 du 28.2.2022, p. 47	5751/22
Procédure écrite achevée le 23 février 2022	CM 1857/22
<i>Décision et règlement du Conseil concernant des mesures restrictives eu égard aux actions de la Russie déstabilisant la situation en Ukraine</i> Décision (PESC) 2022/264 du Conseil du 23 février 2022 modifiant la décision 2014/512/PESC concernant des mesures restrictives eu égard aux actions de la Russie déstabilisant la situation en Ukraine JO L 42I du 23.2.2022, p. 95	6493/22
Règlement (UE) 2022/262 du Conseil du 23 Février 2022 modifiant le règlement (UE) n° 833/2014 concernant des mesures restrictives eu égard aux actions de la Russie déstabilisant la situation en Ukraine JO L 42I du 23.2.2022, p. 74	6480/22
<i>Décision et règlement du Conseil concernant des mesures restrictives en réponse à la reconnaissance des zones des oblasts ukrainiens de Donetsk et de Louhansk non contrôlées par le gouvernement et à l'ordre donné aux forces armées russes dans ces zones</i> Décision (PESC) 2022/266 du Conseil du 23 février 2022 concernant des mesures restrictives en réponse à la reconnaissance des zones des oblasts ukrainiens de Donetsk et de Louhansk non contrôlées par le gouvernement et à l'ordre donné aux forces armées russes d'entrer dans ces zones JO L 42I du 23.2.2022, p. 109	6482/22

Règlement (UE) 2022/263 du Conseil du 23 février 2022 concernant des mesures restrictives en réaction à la reconnaissance des zones des oblasts ukrainiens de Donetsk et de Louhansk non contrôlées par le gouvernement et à l'ordre donné aux forces armées russes d'entrer dans ces zones JO L 42I du 23.2.2022, p. 77	6484/22
<i>Décisions et règlements du Conseil concernant des mesures restrictives eu égard aux actions compromettant ou menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine</i> Décision (PESC) 2022/265 du Conseil du 23 février 2022 modifiant la décision 2014/145/PESC concernant des mesures restrictives eu égard aux actions compromettant ou menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine JO L 42I du 23.2.2022, p. 98	6456/22
Décision (PESC) 2022/267 du Conseil du 23 février 2022 modifiant la décision 2014/145/PESC concernant des mesures restrictives eu égard aux actions compromettant ou menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine JO L 42I du 23.2.2022, p. 114	6486/22
Règlement d'exécution (UE) 2022/260 du Conseil du 23 février 2022 mettant en œuvre le règlement (UE) n° 269/2014 concernant des mesures restrictives eu égard aux actions compromettant ou menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine JO L 42I du 23.2.2022, p. 3	6458/22
Règlement d'exécution (UE) 2022/261 du Conseil du 23 février 2022 mettant en œuvre le règlement (UE) n° 269/2014 concernant des mesures restrictives eu égard aux actions compromettant ou menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine JO L 42I du 23.2.2022, p. 15	6489/22
Règlement (UE) 2022/259 du Conseil du 23 février 2022 modifiant le règlement (UE) n° 269/2014 concernant des mesures restrictives eu égard aux actions compromettant ou menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine JO L 42I du 23.2.2022, p. 1	6478/22

Projet de motifs envisagés pour la personne à inscrire à l'annexe de la décision 2014/145/PESC du Conseil et à l'annexe I du règlement (UE) n° 269/2014 du Conseil concernant des mesures restrictives eu égard aux actions compromettant ou menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine	6498/22
Avis à l'attention de M. Yevgeniy Viktorovich PRIGOZHIN, qui fait l'objet des mesures restrictives prévues par la décision (PESC) 2015/1333 du Conseil et par le règlement (UE) 2016/44 du Conseil concernant des mesures restrictives en raison de la situation en Libye JO C 88I du 24.2.2022, p. 5	6498/22
Procédure écrite achevée le 28 février 2022	CM 1899/22
<i>Décision d'exécution et règlement d'exécution du Conseil concernant des mesures restrictives en raison de la situation en Somalie</i> Décision d'exécution (PESC) 2022/341 du Conseil du 28 février 2022 mettant en œuvre la décision 2010/231/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de la Somalie JO L 56 du 28.2.2022, p. 3	6411/22 + ADD 1 + ADD 1 COR 1
Règlement d'exécution (UE) 2022/340 du Conseil du 28 février 2022 mettant en œuvre l'article 12 du règlement (UE) n° 356/2010 instituant certaines mesures restrictives spécifiques à l'encontre de certaines personnes physiques ou morales, entités ou organismes, en raison de la situation en Somalie JO L 56 du 28.2.2022, p. 1	6413/22 + ADD 1 + ADD 1 COR 1
Avis à l'attention de la personne faisant l'objet des mesures restrictives prévues par la décision 2010/231/PESC du Conseil, mise en œuvre par la décision d'exécution (PESC) 2022/341 du Conseil, et par le règlement (UE) n° 356/2010 du Conseil, mis en œuvre par le règlement d'exécution (UE) 2022/340 du Conseil concernant des mesures restrictives en raison de la situation la situation en Somalie JO C 101 du 1.3.2022, p. 1	6504/22 + COR 1
Avis à l'attention des personnes concernées auxquelles s'appliquent les mesures restrictives prévues par la décision 2010/231/PESC du Conseil et le règlement (UE) n° 356/2010 du Conseil concernant des mesures restrictives en raison de la situation en Somalie JO C 101 du 1.3.2022, p. 3	6504/22 + COR 1

Procédure écrite achevée le 28 février 2022	CM 1944/22
<i>Décisions du Conseil relatives à une mesure d'assistance au titre de la FEP afin de soutenir les forces armées ukrainiennes et approbation d'une note conceptuelle</i> Décision (PESC) 2022/338 du Conseil du 28 février 2022 relative à une mesure d'assistance au titre de la facilité européenne pour la paix en vue de la fourniture aux forces armées ukrainiennes d'équipements et de plateformes militaires conçus pour libérer une force létale JO L 60 du 28.2.2022, p. 1	6656/22
Note conceptuelle	6661/22
Décision (PESC) 2022/339 du Conseil du 28 février 2022 relative à une mesure d'assistance au titre de la facilité européenne pour la paix afin de soutenir les forces armées ukrainiennes JO L 61 du 28.2.2022, p. 1	6658/22 + COR 1
Procédure écrite achevée le 28 février 2022	CM 1946/22
Décision (PESC) 2022/337 du Conseil du 28 février 2022 modifiant la décision 2014/145/PESC concernant des mesures restrictives eu égard aux actions compromettant ou menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine JO L 59 du 28.2.2022, p. 1	6627/1/22 REV 1
Règlement d'exécution (UE) 2022/336 du Conseil du 28 février 2022 mettant en œuvre le règlement (UE) n° 269/2014 concernant des mesures restrictives eu égard aux actions compromettant ou menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine JO L 58 du 28.2.2022, p. 1	6630/1/22 REV 1

Avis à l'attention des personnes, entités et organismes faisant l'objet des mesures restrictives prévues par la décision 2014/145/PESC du Conseil, modifiée par la décision (PESC) 2022/337 du Conseil, et par le règlement (UE) n° 269/2014 du Conseil, mis en œuvre par le règlement d'exécution (UE) 2022/336 du Conseil concernant des mesures restrictives eu égard aux actions compromettant ou menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine JO C 101 du 1.3.2022, p. 4	6660/22
Avis à l'attention des personnes concernées auxquelles s'appliquent les mesures restrictives prévues par la décision 2014/145/PESC du Conseil et le règlement (UE) n° 269/2014 du Conseil concernant des mesures restrictives eu égard aux actions compromettant ou menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine JO C 101 du 1.3.2022, p. 5	6660/22